



RÈGLEMENT DES GALAS DE DANSE - BASCALA

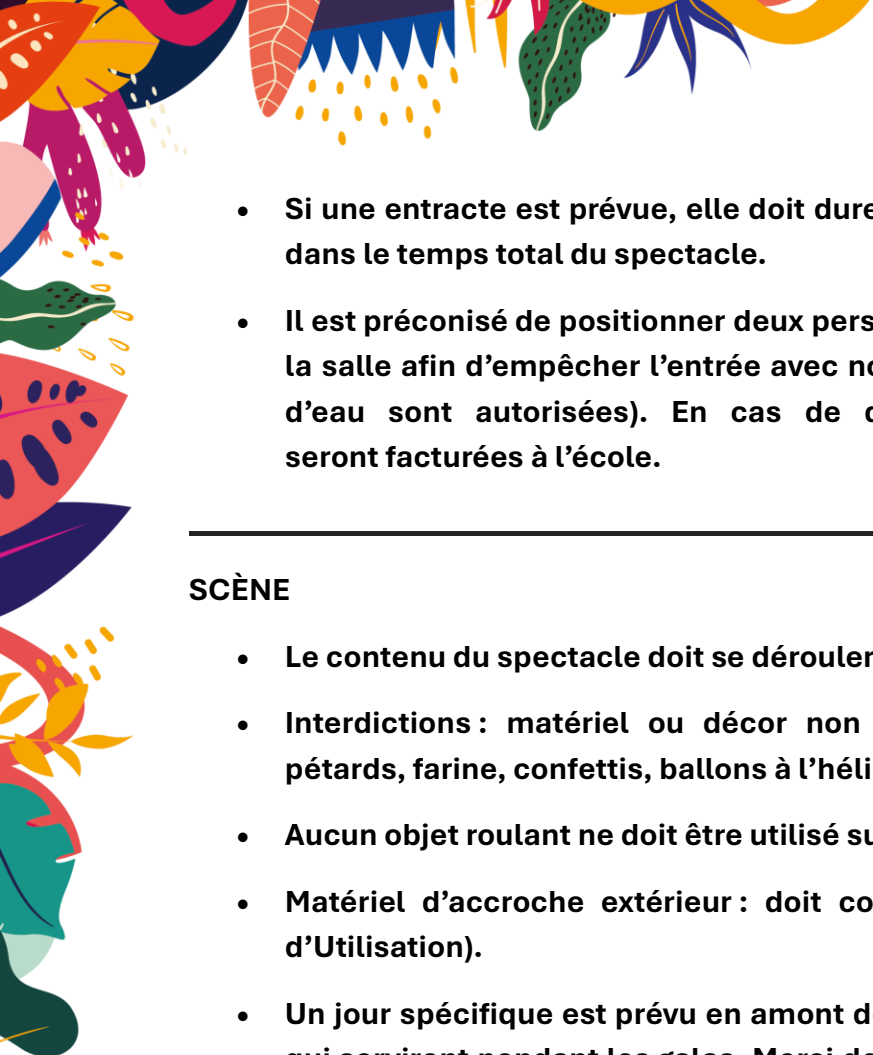
Pour la sécurité, le bon déroulement et la fluidité de l'événement, nous recommandons la présence d'un minimum de 7 encadrants (cf. plans pour leurs placements dans le Bascala), avec un moyen visible de reconnaissance (badge, tee-shirt, etc.).

HORAIRES

- Ouverture des portes : 8h
 - Fermeture maximale : 1h du matin. À cette heure, plus aucune personne ne doit être présente dans l'enceinte du Bascala.
 - Les techniciens seront présents pour une durée maximale de 13 heures, incluant une pause prévue pour leur permettre de manger.
 - Un agent SSIAP sera obligatoirement présent dès l'arrivée des élèves.
 - Les agents de sécurité (ADS) seront facturés pour un minimum de 4 heures.
 - L'école doit prévoir une signalétique pour guider les élèves et leurs parents à leur arrivée.
-

GRANDE SALLE

- La configuration de la Grande Salle est fixée à sa capacité maximale de 800 places (839 au total, incluant 22 places à visibilité réduite). Aucune modification de cette configuration n'est autorisée. Toute modification nécessite l'engagement d'un intermittent supplémentaire.
- Interdiction de nourriture et de boissons sucrées ou alcoolisées dans la Grande Salle.
- Les poussettes sont interdites dans la Grande Salle.
- Toute dégradation de la tribune sera facturée.
- Un maximum de deux spectacles par jour est autorisé.
- L'ouverture des portes de la Grande Salle se fera au minimum 30 minutes avant le début du spectacle.

- 
- Si une entracte est prévue, elle doit durer au minimum 20 minutes, à inclure dans le temps total du spectacle.
 - Il est préconisé de positionner deux personnes pour surveiller les entrées de la salle afin d'empêcher l'entrée avec nourriture ou boissons (les bouteilles d'eau sont autorisées). En cas de dégradations constatées, celles-ci seront facturées à l'école.
-

SCÈNE

- Le contenu du spectacle doit se dérouler exclusivement sur scène.
 - Interdictions : matériel ou décor non ignifugé, flammes nues, artifices, pétards, farine, confettis, ballons à l'hélium.
 - Aucun objet roulant ne doit être utilisé sur les tapis de scène.
 - Matériel d'accroche extérieur : doit comporter sa CMU (Charge Maximale d'Utilisation).
 - Un jour spécifique est prévu en amont des galas pour réaliser les accroches qui serviront pendant les galas. Merci de vous rapprocher de notre régisseur pour connaître la date si vous êtes intéressé.
 - Aucun matériel de sonorisation ne sera mis à disposition avant l'arrivée des techniciens. Si nécessaire, l'école doit prendre ses dispositions.
-

SALLE DU LAC

- À votre arrivée, la Salle du Lac sera équipée de tout le matériel nécessaire.
 - Matériel à remettre en place après l'événement :
 - 100 chaises par pile de 10
 - 1 chariot de tables
 - 10 grilles caddies
 - Si le chariot de tables doit être déplacé, merci de prévenir l'accueil pour qu'il soit rangé dans un espace sécurisé.
-



HALL

- L'accès au Hall et aux toilettes publiques est autorisé pendant la journée.
 - Toutes les portes vitrées doivent rester fermées tout au long de la journée et pendant le spectacle.
-

BAR

- Si vous organisez vous-même la buvette, le bar et les réfrigérateurs seront mis à votre disposition. Aucun autre matériel du bar ne peut être utilisé.
-

PARVIS

- La présence de food trucks n'est pas imposée. Si vous souhaitez en faire venir un, nous pouvons vous fournir une liste de prestataires. Merci de nous indiquer à l'avance le type de food truck et ses besoins techniques.
-

PARKING

- L'ensemble des alentours du Bascala, y compris le parking, doit être laissé propre. En cas de non-respect, un service de nettoyage sera facturé.
 - Interdictions :
 - Diffusion de musique sur le parking
 - Utilisation des klaxons sauf en cas de nécessité
-

LISTE D'ATTENTE POUR LES DATES ANNULÉES

- Pour faire partie de la liste d'attente en vue de récupérer une date annulée, la date et l'heure de réception de la demande par mail feront foi de l'ordre de la liste d'attente. Le mail doit être envoyé à l'adresse : accueil@le-bascala.com.
 - Le système de tirage au sort favorisera l'ancienneté des écoles. Lors du tirage au sort de janvier, les chèques d'acompte de 1500 € par date retenue seront recueillis (1 ou 2 chèques de 1500 € selon le nombre de dates réservées).
-



PÉNALITÉS ET ANNULATIONS

- En cas d'annulation de la date réservée, l'école s'engage à trouver un remplaçant. Si aucun remplaçant n'est trouvé, l'acompte de 1500 € sera encaissé.
- Si une école s'engage sur deux dates et annule une ou les deux, elle devra trouver un remplaçant ou un montant de 1500 € (pour une annulation) ou 3000 € (pour deux annulations) sera facturé.

CONSIGNES SPÉCIFIQUES POUR LE JOUR DES GALAS :

Matériel et espaces :

- Utilisez uniquement le scotch fourni.
- Recouvrez toutes les tables de nappes.
- Assurez-vous que toutes les issues de secours restent dégagées.
- Aucun parent ou accompagnant n'est autorisé dans l'enceinte, en dehors du staff de l'école.

Avant de partir :

- Ramassez tous les papiers dans le gradin.
- Ramassez les déchets autour du Bascala, notamment dans les zones de repas en extérieur.
- Récupérez la musique auprès de la régie.
- Remettez toutes les chaises en piles de 10.
- Rangez les tables sur le chariot.
- Retirez toutes les affiches collées sur les murs et les portes.
- Vérifiez l'intérieur des frigos et assurez-vous de ne rien y laisser.
- Tout oubli de matériel sera jeté dès le lendemain.

Ce règlement est conçu pour garantir la sécurité, l'organisation et la fluidité de votre événement au Bascala.